Paracétamol : quantité limitée cet hiver

3 décembre 2022

À l'approche de l'hiver et des épidémies saisonnières, la Haute Autorité de santé, l'Ordre des médecins et les syndicats de pharmaciens appellent collectivement à modérer le recours au paracétamol.

Selon les informations recueillies, la mesure éviterait la pénurie de cet antalgique et antipyrétique commun et permettrait aux patients qui en ont un besoin immédiat de s'en procurer.

Cela fait suite à un premier contingentement des ventes en juillet. Ainsi, les officines sont appelées à ne pas vendre plus de deux boîtes par patient, en l'absence de prescription, et à limiter la délivrance aux stricts besoins.

De leur côté, les médecins s'engagent à éviter d'en prescrire lorsqu'il n'y a pas nécessité absolue.

Quant aux usagers, on les invite à ne pas faire de stock de paracétamol et à privilégier trois prises par jour maximum.

Selon les laboratoires pharmaceutiques, les livraisons ont été ajustées pour garantir un approvisionnement continu sur le territoire français. D'après des chiffres officieux, les pharmacies disposeraient, en moyenne, d'un bon mois de stock.

Relocaliser la production

Pour Indecosa-CGT, cela pose une nouvelle fois la question de la relocalisation de la fabrication des principes actifs massivement produits en Chine et en Inde depuis des années. Même si, depuis peu, des signes positifs vont dans ce sens avec une relocalisation partielle en Rhône Alpes, on reste très prudent sur les bonnes intentions affichées des compagnies pharmaceutiques comme Upsa et Sanofi. Les choses ne sont pas si simples.

Attention, effets d'aubaine et contrefaçons

Il convient de faire attention aux effets d'aubaine et à la spéculation que pourrait déclencher cette mesure.

En effet, bons nombres de distributeurs de produits pharmaceutiques recourent à

des pratiques peu orthodoxes, comme la rétention. Cela dans l'objectif de maintenir des tensions sur les prix. S'ajoute le lobby des importateurs et distributeurs.
Enfin, soyons très vigilants sur une pénurie organisée, cela peut favoriser la vente en ligne via des réseaux sociaux et des sites web. Une partie de ces médicaments sont introduits frauduleusement sur le territoire et peuvent être potentiellement dangereux lorsqu'ils sont contrefaits ou utilisés avec des produits non conformes aux règles sanitaires. La part des médicaments interceptés par les douanes représente annuellement environ 5 % du total des produits de santé saisis.

Pour INDECOSA-CGT
ARNAUD FAUCON
Paru dans Vie Nouvelle (journal des retraités CGT) n° 232 – Nov Déc 2022